



Contrefaçon site

Par Toto123

Bonjour,

Un site vendant des produits similaires au mien m'a envoyé une mise en demeure via un avocat indiquant que j'ai largement copié leur site internet. Ils indiquent que les sections du site, les photos sont similaires, etc. C'est bien un peu similaire vu qu'on vend des produits similaires (mais non identique). Mon site n'est pas une copie. Ils réclament des dédommagement et les frais d'avocat...

Que puis-je faire ?

J'ai demandé conseil à un avocat qui me demande 1000? pour répondre... (250?/heure x 4) en m'indiquant que je risque 5000 à 10000? d'amende...

Par Isadore

Bonjour,

Qui a fait votre site ? Vous avez vous-même réalisé les photographies ?

Les photographies indiquées sont-elles clairement différentes ? Quand bien même les produits vendus seraient strictement identiques, les photographies ne sont pas censées être les mêmes à moins que vous les ayez achetées à la même banque d'images. L'angle, la luminosité, la mise en scène... vont varier.

Quels sont ces produits : vous êtes revendeur pour une marque, vous êtes artisan... ?

Par Toto123

Bonjour, merci de votre réponse.

J'ai pris les photos moi-même. On me reproche une scénographie similaire et une présentation des articles similaires. Le type d'article est similaire mais les articles eux sont uniques et tous différents.

On me reproche également que les catégories d'articles en vente sont similaires bien que mon site ait plus de catégories différentes.

C'est donc plutôt une contrefaçon du site de e-commerce plutôt que des produits eux-mêmes (qui sont tous originaux) qui est reproché.

Par ESP

Bonjour

Avez-vous tenté d'entrer directement en contact avec ce site ?

Par Toto123

Je n'ai pas essayé de rentrer en contact avec la personne (dont je connais le nom via la mise en demeure, mais pas le numéro de téléphone). En revanche j'ai le numéro du cabinet d'avocats qui a rédigé la mise en demeure. Je me demandais si les contacter directement pouvait se retourner contre moi n'étant pas moi-même avocat...

Je suis en train de demander des devis à d'autres avocats

Par morobar

Bonjour,

Je me demandais si les contacter directement pouvez se retourner contre moi n'étant pas moi-même avocat...
SI vous avez l'intention de confier vos intérêts à un avocat, aucun contact en direct avec qui que ce soit.
Seul votre avocat doit intervenir.